

Bourg-St-Maurice, le 4 Mars 1961

Monsieur le Maire de  
BOURG ST MAURICE  
à  
Monsieur l'Inspecteur  
d'Académie  
Préfecture de SAVOIE

CHAMBERY

Objet : Lycée climatique  
de BOURG ST MAURICE

- \* -

Monsieur l'Inspecteur,

Le Directeur des Services de l'Urbanisme à Chambéry nous demande d'émettre un avis concernant un permis de construire sur une parcelle située à proximité mais en dehors des terrains réservés au Collège d'Enseignement général en projet.

Le Plan d'Urbanisme, rendu Public par l'arrêté Préfectoral en date du 18 décembre 1960, et qui a reçu l'approbation des services de l'Éducation Nationale, prévoit d'une part : une réservation de terrains pour la construction dudit Collège d'Enseignement général et déplacement du Pré de Foire relatif à ce projet, il prévoit d'autre part : une réservation de terrains au dessus du chemin de la Rosière pour la construction éventuelle d'un lycée climatique.

Monsieur l'Inspecteur Général BOUISSET lors de sa visite à Bourg-St-Maurice suggérerait l'éventualité de grouper ensemble les établissements secondaires et primaires dans la zone du Collège d'Enseignement Général actuellement en projet.

Vous seriez très aimable de bien vouloir nous fixer rapidement sur l'emplacement exact de l'éventuel lycée climatique afin que nous puissions donner notre avis sur la demande de Permis de Construire précitées et sur celles à venir.

Monsieur l'Inspecteur Primaire consulté à ce sujet nous a demandé de nous adresser directement à vous.

À vous lire prochainement,

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire

P.J. le plan annexé à la demande du permis de construire en question et un plan d'ensemble.